

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 27 novembre 2019, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Aucoin	Sainte-Victoire-de-Sorel
Denis Benoit	Saint-Aimé
Michel Blanchard	Saint-David
Alain Chapdelaine	Saint-Roch-de-Richelieu
Vincent Deguise	Saint-Joseph-de-Sorel
Diane De Tonnancourt	Yamaska
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Denis Marion	Massueville
Georges-Henri Parenteau	Saint-Gérard-Majella
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Gilles Salvas	Saint-Robert

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Joanie Lemonde, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : À 18 h 30, les membres se sont réunis en caucus, et par la suite en comité général de travail.

2019-11-381 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 9.1;
- Ajout du sujet suivant au point 17.1 : Demande au gouvernement du Québec concernant le projet de loi 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-382 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA) DU 11 AVRIL 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) du 11 avril 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-383 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA) DU 23 MAI 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) du 23 mai 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-384 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS (CRFA) DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la famille et des aînés (CRFA) du 12 septembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-385 **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) DU 3 SEPTEMBRE 2019**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le procès-verbal de la réunion du comité de sécurité publique (CSP) du 3 septembre 2019 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PRÉSENTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2020

M. le Préfet Gilles Salvas prend quelques minutes pour résumer les différentes étapes qui ont mené à l'élaboration du budget 2020 proposé par le Conseil de la MRC. Il en profite pour rappeler l'importance du rôle du comité de suivi budgétaire qui a été mis en place il y a six ans, lequel est composé de cinq élus qui travaillent en collaboration avec les membres de la direction.

La directrice des ressources financières et matérielles de la MRC, M^{me} Josée Bergeron, présente ensuite l'ensemble des prévisions budgétaires de l'année 2020.

M. le Préfet conclut la présentation du budget en remerciant M^{me} Josée Bergeron, directrice des ressources financières et matérielles, et M. Patrick Delisle, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, pour leur excellent travail. Il remercie également tous les conseillers régionaux et les bénévoles qui siègent aux différents comités.

2019-11-386 **ADOPTION DE LA PARTIE 1 DU BUDGET 2020 - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

Revenus

Quotes-parts	8 301 575 \$
Services rendus aux organismes municipaux	190 360 \$
Autres services rendus	5 300 \$
Amendes et pénalités	55 000 \$
Intérêts	97 500 \$
Autres revenus de sources locales	7 500 \$
Transferts	3 062 580 \$
Prêts, placements	949 915 \$
Affectations, Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	658 140 \$
Affectations, Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	44 785 \$

Total des revenus 13 372 655 \$

Dépenses

Rémunération (élus)	146 710 \$
Rémunération (employés)	1 259 570 \$
Cotisations de l'employeur (élus)	14 970 \$
Cotisations de l'employeur (employés)	251 960 \$
Administration générale	713 080 \$
Sécurité publique	53 170 \$
Transport	785 330 \$
Hygiène du milieu	4 839 100 \$
Santé et bien-être	72 155 \$
Aménagement, urbanisme et développement économique	1 777 080 \$
Loisirs et culture	2 365 700 \$
Emprunts et frais de financement	1 058 830 \$
Activités d'investissement	35 000 \$

Total des dépenses 13 372 655 \$

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 1 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-387 **ADOPTION DE LA PARTIE 2 DU BUDGET 2020 - MUNICIPALITÉS RURALES**

Revenus

Quotes-parts	20 100 \$
Transferts	29 290 \$

Total des revenus 49 390 \$

Dépenses

Aménagement, urbanisme et développement économique	49 390 \$
--	-----------

Total des dépenses 49 390 \$

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 2 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2019-11-388 **ADOPTION DE LA PARTIE 3 DU BUDGET 2020 - ÉVALUATION FONCIÈRE****Revenus**

Quotes-parts	270 980 \$
Services rendus aux organismes municipaux	12 385 \$

Total des revenus	283 365 \$
--------------------------	-------------------

Dépenses

Administration générale	283 365 \$
-------------------------	------------

Total des dépenses	283 365 \$
---------------------------	-------------------

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires reliées à la Partie 3 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2019-11-389 **ADOPTION DE LA PARTIE 5 DU BUDGET 2020 - TRAVAUX DE COURS D'EAU****Revenus**

Quotes-parts	542 285 \$
Services rendus aux organismes municipaux	29 020 \$

Total des revenus	571 305 \$
--------------------------	-------------------

Dépenses

Administration générale	571 305 \$
-------------------------	------------

Total des dépenses	571 305 \$
---------------------------	-------------------

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires de la Partie 5 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2019-11-390 **ADOPTION DE LA PARTIE 6 DU BUDGET 2020 - TAXIBUS****Revenus**

Quotes-parts	384 495 \$
Transferts	200 000 \$

Total des revenus	584 495 \$
--------------------------	-------------------

Dépenses

Transport	584 495 \$
-----------	------------

Total des dépenses	584 495 \$
---------------------------	-------------------

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires de la Partie 6 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

2019-11-391 **ADOPTION DE LA PARTIE 7 DU BUDGET 2020 - CULTURE****Revenus**

Quotes-parts	35 830 \$
Transferts	64 170 \$

Total des revenus	100 000 \$
--------------------------	-------------------

Dépenses

Rémunération (employés)	31 655 \$
Cotisations de l'employeur (employés)	8 240 \$
Loisirs et culture	60 105 \$

Total des dépenses	100 000 \$
---------------------------	-------------------

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin

Que le Conseil de la MRC adopte les prévisions budgétaires de la Partie 7 du budget 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 7 DU BUDGET

2019-11-392 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET - ENSEMBLE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 1 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2019 et totalisant 670 816,85 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-393 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET - ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau
 Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 3 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2019 et totalisant 3 763,13 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2019-11-394 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET - TRAVAUX DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 5 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2019 et totalisant 112 983,03 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

2019-11-395 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 6 DU BUDGET - TAXIBUS**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire-trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 6 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la Partie 6 du budget apparaissant à la liste soumise pour la deuxième période de novembre 2019 et totalisant 120 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 6 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Vincent Deguise, président du comité régional de la famille et des aînés (CRFA), mentionne aux membres qu'il a remis, à l'occasion de la Grande semaine des tout-petits, plus d'une dizaine de reconnaissances CERTIFIÉ Famille à des entreprises de la région, portant maintenant le nombre de lieux certifiés à près de 75. Il précise donc que, cette année, 13 entreprises ont obtenu une certification, soit : 4, OR; 6, ARGENT; et 3, BRONZE.

2019-11-396 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SOREL-TRACY)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 2450 de la Ville de Sorel-Tracy, lequel modifie le règlement de zonage numéro 2222.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement de modification ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 2450 de la Ville de Sorel-Tracy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-397 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX
(MUNICIPALITÉ DE SAINTE-VICTOIRE-DE-SOREL)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 381-19 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, lequel modifie le règlement de zonage numéro 290-06.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement de modification ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Aucoin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 381-19 de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-398 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX
(MUNICIPALITÉ DE MASSUEVILLE)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 470-19 de la Municipalité de Massueville, lequel modifie le règlement de zonage numéro 293-91.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement de modification ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 470-19 de la Municipalité de Massueville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-399 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX
(MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAVID)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 550-2012-04 de la Municipalité de Saint-David, lequel modifie le règlement de zonage numéro 550-2012.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement de modification ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 550-2012-04 de la Municipalité de Saint-David.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-400 **AVIS DE LA MRC SUR DES DOCUMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX (VILLE DE SAINT-JOSEPH-DE-SOREL)**

Les membres prennent connaissance du rapport d'analyse du coordonnateur à l'aménagement du territoire concernant le règlement numéro 192-50 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel, lequel modifie le règlement de zonage numéro 192.

CONSIDÉRANT le rapport du coordonnateur à l'aménagement du territoire qui indique que ce règlement de modification ne contrevient pas aux objectifs et dispositions du schéma d'aménagement de la MRC;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC approuve le règlement numéro 192-50 de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-401 **CONTRIBUTION FINANCIÈRE À UN ORGANISME**

Les membres prennent connaissance des demandes de contribution financière qui ont été transmises à la MRC au cours des dernières semaines.

Après discussion sur le sujet,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accorde, à même l'activité de fonctionnement de l'exercice en cours, 250 \$ au Groupe de ressources techniques en habitation de la région de Sorel pour la fête de Noël qui aura lieu le 1^{er} décembre 2019.

Que ce montant soit prélevé du surplus accumulé non affecté du fonds général de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-402 **ADOPTION DE LA RÉPARTITION 2020-2021 DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir relative au Fonds de développement des territoires (FDT) entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC;

CONSIDÉRANT les prévisions concernant la répartition du FDT pour l'année 2020-2021;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
Appuyée par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC accepte la répartition du Fonds de développement des territoires (FDT) pour l'année 2020-2021, soit :

- Volet 1 - Fonctionnement de la MRC : 225 975 \$
 - o 1.1 - Aménagement : 110 000 \$
 - o 1.2 - Chargé de projet SA : 34 725 \$
 - o 1.3 - PDZA : 81 250 \$
- Volet 2 - Fonctionnement du CLD : 246 051 \$
- Volet 3 - Fonctionnement de la CDC : 40 000 \$

• Volet 4 - Fonctionnement de la SHPS :	13 250 \$
• Volet 4 - Agent de développement rural :	29 289 \$
• Volet 6 - Ruralité :	290 791 \$
• Volet 7 - Régional :	182 369 \$
o 7.1 - PDZA dév. bioalimentaire : 2 000 \$	
• Volet 8 - TCRM :	<u>6 700 \$</u>
TOTAL	1 034 425 \$

le tout conditionnement à la conclusion d'une entente entre le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-403

**FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES / VOLET RÉGIONAL -
OCTROI D'UNE SUBVENTION**

Les membres discutent des recommandations du comité de suivi budgétaire (CSB) à la suite de l'analyse des demandes d'aide financière présentées dans le cadre du volet régional du Fonds de développement des territoires (FDT).

Au terme de cette discussion,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- approuve le projet numéro 2020-001-RE présenté par la Maison de la musique de Sorel-Tracy dans le cadre du volet régional du FDT;
- accepte de verser au promoteur une subvention de 5 000 \$, le tout sous réserve de la confirmation des sommes allouées par le gouvernement du Québec dans le cadre du FDT 2020-2024;
- autorise, à la suite de cette confirmation, le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint à signer, pour et au nom de la MRC, une entente avec le promoteur concernant cet octroi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-404

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES PUBLIC EN VUE DE
L'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS
RELATIVEMENT À LA TRAVERSÉE CYCLABLE DE LA ROUTE 132 À LA
HAUEUR DU RANG DE PICOUDIE**

CONSIDÉRANT que la MRC, par sa résolution 2019-08-275, octroyait un contrat de services professionnels au Groupe Conseil Génipur inc. pour la réalisation d'une étude comparative pour une traversée cyclable sécuritaire de la route 132 à la hauteur du rang de Picoudi;

CONSIDÉRANT que le Groupe Conseil a la responsabilité d'analyser les deux options potentielles pour cette traversée (un tunnel ou une passerelle);

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC doit prendre sous peu une décision sur l'option à retenir afin d'octroyer un contrat en vue de l'élaboration des plans et devis requis pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que la prochaine séance ordinaire de la MRC est prévue le 22 janvier prochain;

CONSIDÉRANT l'importance de lancer ledit appel d'offres rapidement puisque ce projet découle du Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR);

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le lancement d'un appel d'offres public en vue de l'octroi d'un contrat de services professionnels pour l'élaboration des plans et devis relativement à l'option qui sera retenue sous peu pour assurer une traversée sécuritaire de la route 132 par les usagers de la piste cyclable régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

DÉPÔT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS EN VERTU DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MRC

Les membres du Conseil acceptent le dépôt de l'extrait du registre des déclarations des employés de la MRC sur les dons, marques d'hospitalité et autres avantages reçus au cours de l'année 2019, le tout conformément à l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE (CSP) POUR LA PÉRIODE DU 1ER AVRIL 2018 AU 31 MARS 2019

Les membres du Conseil acceptent le dépôt du rapport annuel d'activités 2018-2019 du comité de sécurité publique (CSP) de la MRC de Pierre-De Saurel (période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019).

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres sont informés qu'aucune demande d'appui n'a été reçue depuis la dernière séance.

2019-11-405

DEMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE REPORTER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 40 MODIFIANT PRINCIPALEMENT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVEMENT À L'ORGANISATION ET À LA GOUVERNANCE SCOLAIRES

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a déposé le 1^{er} octobre dernier le projet de loi n° 40 modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et la gouvernance scolaires;

CONSIDÉRANT que selon les informations reçues, M. Jean-François Roberge, ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, a déjà fait part de son intention de procéder rapidement dans ce dossier puisqu'il prévoit abolir les postes des commissaires scolaires à la fin du mois de février prochain;

CONSIDÉRANT que l'éducation au Québec est reconnue comme l'une des assises du développement régional et des communautés;

CONSIDÉRANT que le premier objectif à l'égard de l'éducation devrait être d'améliorer les services aux élèves;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel prône, par ses politiques en vigueur sur son territoire, la promotion des saines habitudes de vie et un développement du territoire harmonieux;

CONSIDÉRANT que ces différentes politiques et leurs objectifs ont pour but de favoriser dans les municipalités tant urbaines que rurales l'occupation et la vitalité des territoires comme le requiert la stratégie gouvernementale en ce sens;

CONSIDÉRANT que les conseillers régionaux, sur la base des pertes subies lors de la récente réforme majeure touchant le milieu de la santé, s'inquiètent des incertitudes liées à des aspects qui doivent être documentés davantage tels que :

- les effets néfastes d'une centralisation des pouvoirs qui éloigneraient de notre territoire de MRC, la prise de décisions;
- le maintien de l'équité en matière de services et de ressources pour l'ensemble des élèves des écoles de notre territoire de MRC, et notamment pour ceux des petites municipalités rurales;
- la provenance et la gestion des revenus des taxes scolaires;
- la question de l'imputabilité des personnes qui auront la responsabilité de gérer ces taxes scolaires;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande au gouvernement du Québec :

- de reporter l'adoption du projet de loi 40;
- de procéder à une vaste consultation sur l'avenir de l'éducation au Québec et sur le meilleur mode de gouvernance visant à assurer la réussite scolaire;
- de fournir les réponses aux nombreuses questions inquiétantes qui demeurent, encore aujourd'hui, sans réponse.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre de l'Éducation et l'Enseignement supérieur, au député provincial de Richelieu, au président de la Fédération des commissions scolaires du Québec ainsi qu'à la Commission scolaire de Sorel-Tracy et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-406 **ADOPTION DU MODE DE SCRUTIN POUR L'ÉLECTION DU PRÉFET**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil doivent procéder, séance tenante, à l'élection du préfet, et ce, conformément à l'article 210.26 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont éligibles à cette élection;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de procéder à l'adoption d'un mode de scrutin;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte le mode de scrutin ci-dessous pour l'élection du préfet :

- Le directeur général est nommé président d'élection; la greffière, secrétaire d'élection;
- L'élection du préfet se fait par scrutin secret. Chaque membre remplit autant de bulletins de vote qu'il y a de voix selon ce que prévoit l'article 202 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Lors du dépouillement:
 - o le membre ayant reçu le plus grand nombre de votes (minimum de la majorité absolue) est déclaré élu, et ce, jusqu'à ce que le poste de préfet soit pourvu;

- o en cas de statut quo après deux tours de scrutin consécutifs qui ne permettent pas d'élire le préfet, le choix se fait par tirage au sort entre les candidats qui ont obtenu le plus de votes;
 - o le candidat qui a reçu le moins de votes est éliminé. Toutefois, en cas d'égalité, les candidats ayant reçu le même nombre de votes ne sont pas éliminés; ils demeurent en lice jusqu'à un minimum de deux tours de scrutin, incluant le premier tour où l'égalité est observée. Su terme de ces deux tours de scrutin où un statut quo est observé, un des candidats égaux est éliminé par tirage au sort;
 - o tout tirage au sort est effectué par le président d'élection, en présence du secrétaire d'élection et des candidats concernés, après le dépouillement du vote;
 - o le nombre de votes récoltés par les candidats n'est pas divulgué. Par contre, les membres doivent être informé sur un tirage au sort a dû être fait pour élire le préfet.
- Les électeurs font leurs choix dans une salle attenante à la salle du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-407

ADOPTION DU MODE DE SCRUTIN POUR TOUTE ÉLECTION AUTRE QUE CELLE DU PRÉFET

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil doivent procéder à la nomination de conseillers régionaux à divers comités et organismes;

CONSIDÉRANT qu'il est possible, pour certains comités et organismes, que le nombre de conseillers régionaux intéressés à y siéger soit plus élevé que le nombre de postes à pourvoir;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, pour ces cas spécifiques, de procéder par élections;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine

Que le Conseil de la MRC adopte le mode de scrutin ci-dessous pour les présentes élections et pour toute élection future autre que celle du préfet :

- Le directeur général est nommé président d'élection; la greffière, secrétaire d'élection;
- Le scrutin se fait par vote secret en remettant à chacun des membres du Conseil un bulletin où sont inscrits les noms de tous les candidats potentiels. Le nombre de votes doit obligatoirement correspondre au nombre de postes ouverts (exemple : pour les 3 postes à pourvoir au comité administratif, chaque électeur désigne 3 candidats). Toute autre façon de voter entraîne automatiquement le rejet du bulletin;
- Lors du dépouillement :
 - o le membre ayant reçu le plus grand nombre de votes (minimum de la majorité absolue) est déclaré élu, et ce, jusqu'à ce que tous les postes soient pourvus (peut s'appliquer à plus d'un membre);
 - o en cas de statut quo après deux tours de scrutin consécutifs qui ne permettent pas d'élire un ou des membres, le choix se fait par tirage au sort entre les candidats qui ont obtenu le plus de votes;
 - o le candidat qui a reçu le moins de votes est éliminé. Toutefois, en cas d'égalité, les candidats ayant reçu le même nombre de votes ne sont pas éliminés; ils demeurent en lice jusqu'à un maximum de deux tours de scrutin, incluant le premier tour où l'égalité est observée. Au terme de ces deux tours de scrutin où un statut quo est observé, un des candidats égaux est éliminé par tirage au sort;

- o tout tirage au sort est effectué par le président d'élection, en présence du secrétaire d'élection et des candidats concernés, après le dépouillement du vote;
 - o le nombre de votes récoltés par les candidats n'est pas divulgué. Par contre, les membres doivent être informés si un tirage au sort a dû être fait pour élire un membre ou éliminer un candidat.
- Les électeurs font leurs choix dans une salle attenante à la salle du Conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ÉLECTION DU PRÉFET

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet.

Deux candidats manifestent leur intérêt pour occuper ce poste, soit MM. Sylvain Dupuis (Saint-Ours) et Gilles Salvat (Saint-Robert).

À la suite du dépouillement du vote secret du premier tour de scrutin, M. Gilles Salvat est élu préfet de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

ÉLECTION DU PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidature pour le poste de préfet suppléant.

M. Serge Péloquin (Sorel-Tracy) manifeste son intérêt pour occuper ce poste.

M. le Conseiller régional Michel Péloquin propose la candidature de M. Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel), lequel accepte de se porter candidat au poste de préfet suppléant.

À la suite du dépouillement du vote secret du premier tour de scrutin, M. Vincent Deguise est élu préfet suppléant de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat de 2 ans.

ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS AU COMITÉ ADMINISTRATIF (IMPLICATION AU COMITÉ DE SUIVI BUDGÉTAIRE)

CONSIDÉRANT que le comité administratif de la MRC est composé du préfet, du préfet suppléant et de trois administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'un des membres de ce comité doit être un représentant de la ville-centre, à moins que celle-ci n'y ait renoncé au préalable, en vertu de l'article 123 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy n'a pas renoncé à sa représentation;

Le président d'élection ouvre la période de mise en candidatures pour pourvoir deux des trois postes d'administrateurs du comité administratif de la MRC, M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy) étant membre d'office de ce comité.

MM. les Conseillers régionaux Michel Blanchard (Saint-David) et Denis Marion (Massueville) étant les seuls membres du Conseil à présenter leur candidature, ils sont donc élus sans concurrent administrateurs du comité administratif de la MRC de Pierre-De Saurel pour un mandat d'un an.

2019-11-408 NOMINATION DES MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 128 du Code municipal, les délégués de chaque MRC sont au nombre de trois;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 129 du Code municipal, le préfet est d'office délégué et les deux autres délégués doivent être nommés par le Conseil de la MRC à sa séance de novembre;

CONSIDÉRANT qu'un des deux délégués à être nommés par la MRC doit être un représentant de la ville-centre au sens du paragraphe 9.1 de l'article 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1), à moins que celle-ci n'y ait renoncé;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sorel-Tracy n'a pas renoncé à sa représentation;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Michel Blanchard pour poursuivre son mandat à titre de délégué;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 131 du Code municipal, le Conseil de la MRC peut nommer un substitut à chacun de ses délégués;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- nomme au Bureau des délégués de la MRC pour l'année 2020 :
 - o MM. les Conseillers régionaux Serge Péloquin (Sorel-Tracy) et Michel Blanchard (Saint-David) à titre délégués; M. le Préfet Gilles Salvat (Saint-Robert) étant délégué d'office;
 - o M. le Conseiller régional Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre de substitut de M. Gilles Salvat;
 - o Le maire suppléant de la Ville de Sorel-Tracy à titre de substitut de M. Serge Péloquin;
 - o M. le Conseiller régional Denis Benoit (Saint-Aimé) à titre de substitut de M. Michel Blanchard;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-409 NOMINATION DE DEUX MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE (CCA)

CONSIDÉRANT la fin du mandat de deux des membres du comité consultatif agricole (CCA), soit : M. Gérald Brouillard, représentant de l'UPA au poste numéro 1, et M. le Conseiller régional Serge Péloquin, représentant de la MRC au poste numéro 4;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du règlement instaurant le CCA la nomination d'un membre ou le renouvellement d'un mandat doit se faire par résolution du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT la liste de candidats soumise par la Fédération de l'UPA de la Montérégie pour pourvoir le poste numéro 1;

CONSIDÉRANT que M. le Conseiller régional Serge Péloquin est intéressé à poursuivre son mandat au sein du CCA;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC nomme les membres ci-dessous au comité consultatif agricole (CCA) pour un mandat de trois ans :

- M. Gérald Brouillard, représentant de l'UPA de la Montérégie au poste numéro 1;
- M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy), représentant de la MRC au poste numéro 4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-410 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU CLD DE PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 des règlements généraux du Centre local de développement (CLD) le conseil d'administration est composé de quatre (4) maires et de trois (3) entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que la MRC considère important que le préfet et le conseiller régional de Sorel-Tracy soient membres d'office du CLD;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par M. le Conseiller régional Vincent Deguise et M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt pour poursuivre leur mandat à ce conseil d'administration;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC nomme, à titre d'administrateurs du Centre local de développement (CLD), les représentants suivants :

- M. le Préfet Gilles Salvas (Saint-Robert);
- M. le Conseiller régional Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. le Conseiller régional Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel);
- M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt (Yamaska).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-411 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À LA COOPÉRATIVE DE SERVICES INTERNET PIERRE-DE SAUREL**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2009-10-242, accueillait favorablement la création d'une coopérative dans le dossier d'Internet haute vitesse en milieu rural afin de développer une offre de service adéquate pour l'ensemble des familles de la région de Pierre-De Saurel;

CONSIDÉRANT que la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel (Coop) a été créée le 29 mars 2010;

CONSIDÉRANT que la Coop est en service depuis juillet 2012;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2018-11-107, nommait M. Denis Benoit pour le représenter à la Coop à titre de personne-ressource;

CONSIDÉRANT que M. Benoit est intéressé à poursuivre son mandat au sein de cet organisme;

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt
 Appuyée par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Conseiller régional Denis Benoit (Saint-Aimé) pour le représenter à titre de personne-ressource à la Coopérative de services Internet Pierre-De Saurel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-412 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'OFFICE DE TOURISME DE LA RÉGION DE SOREL-TRACY**

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer son représentant à l'Office de tourisme tous les deux ans;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution 2017-11-454, nommait M. Gilles Salvat pour le représenter à cet organisme;

CONSIDÉRANT que M. Salvat est disposé à poursuivre sa représentation au sein de cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Vincent Deguise
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Georges-Henri Parenteau

Que le Conseil de la MRC nomme M. le Préfet Gilles Salvat (Saint-Robert) pour le représenter à l'Office de tourisme et congrès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-413 **NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MRC À L'OBV YAMASKA**

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel verse des contributions pour le financement des organismes de bassins versants de son territoire, en l'occurrence l'Organisme de bassin versant de la Yamaska (OBV Yamaska);

CONSIDÉRANT qu'en raison de ces contributions financières, la MRC n'a pas à défrayer les frais d'adhésion à cet organisme;

CONSIDÉRANT que la MRC doit nommer annuellement un représentant à l'OBV Yamaska;

CONSIDÉRANT que le représentant actuel, M. Michel Péloquin, est disposé à poursuivre sa représentation au sein de cet organisme;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
 Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit

Que le Conseil de la MRC :

- nomme M. le Conseiller régional Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) à titre de représentant de la MRC à l'OBV Yamaska;
- autorise le paiement des frais de déplacement se rattachant aux représentations ayant lieu à l'extérieur du territoire de la MRC, le tout conformément au règlement numéro 235-14.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
 (VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2019-11-414 **NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF RÉGIONAL (STACR)**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente intermunicipale relative à l'exploitation d'un service de transport adapté et collectif la MRC doit nommer quatre représentants au conseil d'administration du service de transport adapté et collectif régional (STACR), soit :

- un élu de Sorel-Tracy;
- deux élus parmi les onze autres municipalités participantes;
- le directeur général et secrétaire trésorier ou le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint (réf. résolution 2014-04-108);

CONSIDÉRANT que la durée des mandats est de 2 ans;

CONSIDÉRANT que les représentants de la MRC au STACR ont été nommés en novembre 2017 (résolution 2017-11-456);

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise, Michel Péloquin et Serge Péloquin pour poursuivre leur mandat au sein du STACR;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Benoit
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que le Conseil de la MRC nomme les représentants suivants au conseil d'administration du Service de transport adapté et collectif régional (STACR) pour une durée de deux (2) ans :

- MM. les Conseillers régionaux Vincent Deguise (Saint-Joseph-de-Sorel), Michel Péloquin (Sainte-Anne-de-Sorel) et Serge Péloquin (Sorel-Tracy);
- M. Patrick Delisle, directeur général adjoint, ou M. Denis Boisvert, directeur général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2019-11-415 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Alain Chapdelaine
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Diane De Tonnancourt

Que la séance soit levée à 21 h 54.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvas, préfet

M^e Joanie Lemonde, greffière

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS

Je soussigné certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses du budget 2020 sont projetées ainsi que les crédits nécessaires au surplus accumulé non affecté du fonds général pour les fins auxquelles les dépenses prévues à la résolution 2019-11-401 sont autorisées.

Délivré à Sorel-Tracy le 27 novembre 2019.

Denis Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier
